Ambassade de France au Liban
Service de Coopération et d'Action Culturelle

RECRUTEMENT DES PROFESSEURS RÉSIDENTS DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS AU LIBAN

Année Scolaire 2020-2021

NOTICE EXPLICATIVE

Toute candidature doit respecter **trois étapes** :

- remplir les conditions préalables à la candidature ;
- s'inscrire en ligne ;
- transmettre son dossier **à la fois** par voie numérique **et** par voie postale **avant le 17 janvier 2020** (le cachet de la poste faisant foi pour l'envoi postal).

I. CONDITIONS PRÉALABLES

Pour vous porter candidat, vous devez :

- être fonctionnaire enseignant titulaire ;
- avoir exercé au moins deux ans en France en tant que titulaire ;
- si vous êtes détaché, être arrivé au terme de votre détachement (hors priorité définie par l'AEFE).

II. CANDIDATURE EN LIGNE

1. Créez votre dossier

a. Ouvrez un compte en ligne http://recrutement.aefe.fr/residents/
b. Renseignez votre dossier en vous aidant du guide utilisateur
c. Clôturez votre dossier
d. Postulez pour un pays → saisir la fiche Liban

2. Choisissez vos postes

Le choix du ou des postes se fait en ligne.

III. TRANSMISSION DU DOSSIER

1. Imprimez votre dossier

Votre dossier se compose de :

- la fiche de candidature pré-remplie, à télécharger avant impression ;
- la liste récapitulative des pièces justificatives, à cocher ;
- l'ensemble des pièces, sans oublier les pièces justificatives pour les critères complémentaires.

☞ **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE SERA EXAMINÉ**

2. Envoyez votre dossier par voie numérique

- à l'établissement du poste choisi ;
- au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade : dani.joseph@aefe-proche-orient.net

3. Envoyez votre dossier par voie postale à l'adresse suivante :

Ambassade de France au Liban
SCAC
Espace des lettres
Rue de Damas
B.P. 11-477
Beyrouth – LIBAN

Étant donné le fonctionnement aléatoire des postes du pays, n'attendez pas le dernier moment pour poster votre dossier !

ANNEXE 1 : BARÈME

Les candidatures seront classées selon trois séries de critères :

1. priorités de l'AEFE ;
2. critères fixes ;
3. critères complémentaires.

1. Critères prioritaires de l'AEFE

Les priorités définies par l'agence sont, dans l'ordre :

- les titulaires non-résidents (TNR) ;
- les résidents du pays touchés par une mesure de carte des emplois et les ex-personnels de droit local de l'établissement (PDL) ;
- les conjoints d'expatriés ;
- les personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de résident ;
- toute autre candidature.

2. Critères fixes

À l'intérieur des priorités de l'AEFE, les critères fixes suivants s'appliquent :

- critère fixe 1 : l'échelon, sur **50 points** ;
- critère fixe 2 : les grilles de rendez-vous de carrière, sur **40 points** ;
- critère fixe 3 : le nombre d'année de TNR ou de contrat local dans l'établissement, sur **5 points** ;
- critère fixe 4 : les remplacements déjà effectués dans l'établissement, sur **5 points**.

Ils sont notés de la façon suivante :

a. **Critère fixe 1** :

Échelon	**3 à 5**	**6 à 8**	**9 à 11, HC, CE**
Points attribués	**40**	**50**	**45**

b. **Critère fixe 2** :

Avis final du MENJ	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	Sans RDV de carrière, échelon ≤ 5	Sans RDV de carrière, échelons 6-9	Sans RDV de carrière, échelon ≥ 10
Points attribués	**40**	**35**	**20**	**10**	**20**	**30**	**35**

c. **Critère fixe 3** :

- 1 point par année

Le critère est plafonné à **5 points**.

d. **Critère fixe 4** (ne prend en compte que les remplacements à temps plein) :

- remplacement de 2 mois à un an : 1 point ;
- remplacement de 1 an et plus : 2 points ;
- + 1 point par année supplémentaire.

Le critère est plafonné à **5 points**.

3. Critères complémentaires

Les critères complémentaires représentent une série de bonifications dont l'ensemble ne peut dépasser **20 points**.
Ils ne représentent nullement un ensemble d'exigences pour l'admissibilité de la candidature.
Chacun d'entre eux doit être justifié par l'une au moins des pièces justificatives figurant dans le tableau-barème suivant :

Critère	**Points attribués**	**Pièces justificatives**
Expériences, préalables à la candidature, dans les autres établissements conventionnés au Liban	**5 points**	*Contrat de travail*
Éducation inclusive	**4 points**	*CAPASH ou CAPEI ; mention de l'état de service sur la fiche iProf.*
Éducation prioritaire	**4 points**	*Mention de l'état de service sur la fiche iProf.*
FLE / FLS	**4 points**	*Certification complémentaire FLE/FLS.*
Éducation artistique et culturelle	**4 points**	*Certification complémentaire Arts*
DNL	**1 point**	*Certification complémentaire DNL.*
PSC 1, PSC 2	**1 point**	*Attestation en cours de validité*
Missions particulières en académie ou en EPLE	**1 point**	*Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique.*

ANNEXE 2 : VŒUX SUR LES ÉTABLISSEMENTS

(numérotez de 1 à 6 par ordre de préférence)

COLLÈGE PROTESTANT FRANÇAIS *Beyrouth*		LYCÉE FRANCO-LIBANAIS AL MAAYSRA *Nahr Ibrahim*	
GRAND LYCÉE FRANCO-LIBANAIS *Beyrouth*		LYCÉE FRANCO-LIBANAIS A. DE LAMARTINE *Tripoli*	
LYCÉE ABDEL KADER *Beyrouth*		LYCÉE FRANCO-LIBANAIS VERDUN *Beyrouth*	

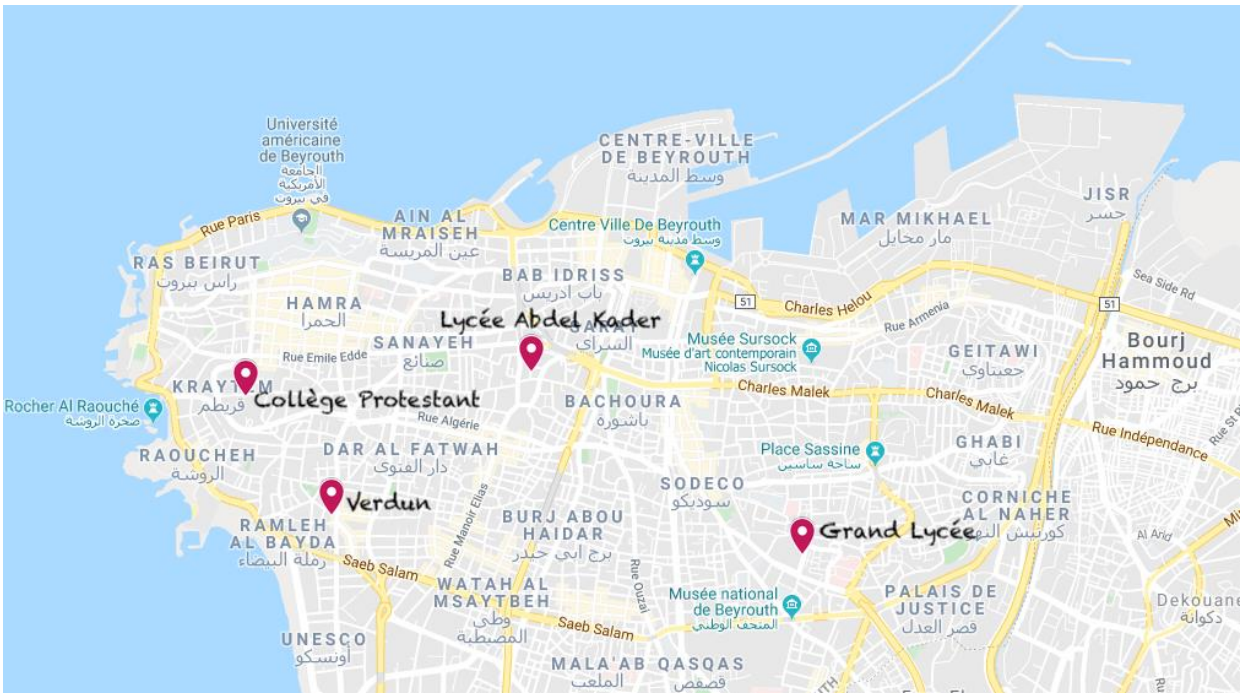

Éléments de contexte

Les établissements conventionnés sont en majorité situés à Beyrouth (carte ci-dessus). La carte ci-contre situe les trois autres.
N.B. Le lycée Habbouche, à Nabatieh, n'accueille pas de résidents.

Le Liban, premier réseau d'enseignement français du monde, est un pays attractif, tant par le niveau général des élèves que par le mode de vie et la chaleur de l'accueil libanais.

L'attention des candidats est toutefois attirée sur des points contextuels à prendre en compte pour éclairer leur candidature au Liban :

- le coût élevé de la vie en général, plus encore pour un logement à Beyrouth ;
- le droit du travail, qui interdit tout emploi aux conjoints des personnels résidents ;
- le statut privé et de droit libanais des établissements ;
- un public d'élèves majoritairement local dans un contexte de francophonie en recul, rendant le français assimilable à une langue seconde ;
- les accords bilatéraux qui obligent les élèves libanais à passer le brevet du pays, rendant nécessaires des aménagements du programme français.

ANNEXE 3 : CALENDRIER

Date de clôture de saisie des vœux	***17 janvier 2020* minuit**
Date limite d'envoi des dossiers au SCAC, le cachet de la poste ou la date du bordereau faisant foi.	***17 janvier 2020* minuit**
Traitement des dossiers : - rappel : aucun dossier incomplet ne sera examiné - un accusé de réception mentionnant le numéro de votre dossier vous sera adressé dès réception.	**Janvier - Février 2020**
Étude et classement des dossiers en commissions paritaires	***26 février 2020***
Proposition de poste par courriel à votre adresse de référence	**A partir du *26 février 2020***

ANNEXE 4 : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

Nom :	**Grade :**	**Discipline :**

Veuillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :

- ☐ Fiche de candidature*****
- ☐ Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)*****
- ☐ Copie du livret de famille*
- ☐ Copie de l'arrêté de titularisation (copie iProf acceptée)*****
- ☐ Copie du dernier arrêté de promotion (copie iProf acceptée)*****
- ☐ Copie du compte-rendu du dernier rendez-vous de carrière ; pour les personnels qui n'ont pas bénéficié d'un rendez-vous de carrière, copie de la dernière notation et du dernier rapport d'inspection*****
- ☐ Pièce justificative d'un des critères prioritaires de l'AEFE (TNR, PDL, conjoint d'expatrié, personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de résident)
- ☐ Justificatif de résidence dans le pays préalable à la candidature
- ☐ Justificatif de suivi de conjoint (si conjoint déjà établi dans le pays ou pouvant justifier d'une embauche dans le pays au plus tard à la date de rentrée scolaire)
- ☐ Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- ☐ Copie des contrats de travail locaux précédant la candidature
- ☐ CAPASH/CAPEI/justificatif d'états de service en éducation inclusive (copie iProf acceptée)
- ☐ Justificatif d'états de service en éducation prioritaire (copie iProf acceptée)
- ☐ Certification complémentaire FLE/FLS
- ☐ Certification complémentaire Arts (option : .....)
- ☐ Certification complémentaire DNL (langue : .....)
- ☐ Attestation PSC1/PSC2 en cours de validité
- ☐ Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique justifiant de missions particulières en académie ou en EPLE.

* **Pièce à fournir obligatoirement.**